

Histoire du Mouvement international de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge est née sur le champ de bataille de *Solférino* (24 juin 1859), dans l'esprit et le cœur d'Henry Dunant (1828-1910). La vision de 40.000 soldats blessés, laissés sans soins ni réconfort moral par les services sanitaires de leurs armées, insuffisamment dotées en personnel et en matériel, pousse le jeune philanthrope genevois à agir d'abord avec les femmes de Castiglione (Tutti Fratelli !), à organiser l'aide aux victimes. Puis à réfléchir et à consigner par écrit ses impressions et ses propositions de réformes : ce sera l'objet essentiel de son « *Souvenir de Solférino* », qui paraît en octobre 1862, et qui, distribué aux cercles dirigeants de l'Europe, rencontre une adhésion très large.

Les trois intuitions principales de Dunant

1. aider sans discrimination les victimes;
2. préparer en temps de paix les secours nécessités par la guerre ;
3. créer un espace de droit sur le champ de bataille, en neutralisant les victimes, ceux qui les soignent, les ambulances ou hôpitaux

sont reprises et appuyées par la section genevoise de la Société suisse d'utilité publique (le Comité des 5 : Moynier, le général Dufour, les médecins Appia et Maunoir et Dunant).

Deux *Conférences internationales* sont convoquées à Genève, avec l'appui du Conseil fédéral, afin de concrétiser cette « révolution humanitaire », en octobre 1863 et en août 1864.

Révolution humanitaire

Cette « révolution humanitaire » provoque deux mouvements parallèles :

- La création du droit international humanitaire, avec le 22 août 1864, la signature par 12 Etats européens de la Première Convention de Genève, la « Convention pour l'amélioration du sort des Militaires blessés dans les armées en campagne ».
- La fondation des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, en Europe, puis dans le monde entier.

Trois éléments essentiels caractérisent l'évolution du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :

- *Sa progressive universalisation* : 1863 : 10 Sociétés Nationales ; 1919 28 SN ; 1948 : 60 SN ; 1964 : 104 SN ; 2006 : 185 SN. L'idéal Croix-Rouge est présent sur tous les continents, dans tous les milieux sociaux et dans toutes les « civilisations ». Même si aujourd'hui le caractère universel des valeurs humanitaires est sujet à contestation.
- *La multiplication et la diversification de ses tâches*: A l'origine, prédomine le souci de renforcer les services sanitaires des armées. Mais dès le tournant du 20e siècle, et surtout avec la création de la Ligue en 1919 (Conférence médicale de Cannes !), les tâches civiles prennent de l'ampleur : aide en cas de catastrophes, lutte contre les épidémies et pandémies, éducation à la santé, lutte contre la famine, aide aux réfugiés et aux migrants, coopération au développement.
- *L'élargissement du droit international humanitaire* : la protection, accordée à l'origine aux militaires en campagne, englobe progressivement de nouveaux cercles, à

chaque grande révision de la Convention : les marins, les prisonniers de guerre, les victimes civiles (la guerre moderne fait 10 fois plus de victimes civiles que de victimes militaires !), etc. Et de nouvelles formes de conflits armés. Le DIH se complique aussi : 10 articles seulement en 1864 !